

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

n°2025.06.25.002

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures, à la salle de réunion de l'Agora, Parc Gironde Synergies à Saint-Aubin-de-Blaye,

Date de la convocation : 17 juin 2025

Secrétaire de séance : Madame Pascale MOLBERT (CdC de Blaye)

Nombre de membres présents : 28

CdC de Blaye (14) :

Titulaires : Baldès D. – Gayrard H. – Davoust J. – Belis JM. – Rodriguez R. – Dubau Ph. – Picq M. – Robin S. – Page E. – Bedis J. – Collard X. – Séraffon JM.

Suppléants : Molbert P. – Grimée B.

CdC de l'Estuaire (14) :

Titulaires : Caritan P. – Cavaleiro L. – Djérad-Payen MF. – Héraud L. (avec pouvoir de Ph. Labrieux) – Laisné JJ. – Ovide A. – Rigal JM. – Riveau P. – Terrance J. – Gandré A. – Raymond C.

Suppléants : Poty M. – Broquaire B. – Joubert F.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	28
Nombre de pouvoirs	1

N'a pas pris part au vote	0
Bulletins blancs et nuls	0
Nombre de votes exprimés	29
Vote : M. PICQ	29

RAPPORT N° 2 – INSTANCES : ÉLECTION POUR LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENTIE VACANT (D. BALDÈS)

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2020.09.16.002 en date du 16 septembre 2020, le Comité syndical a fixé à 3 le nombre de Vice-présidences du Syndicat Mixte. Depuis les élections municipales de Berson en date du 8 décembre 2024, il y a un poste de Vice-présidence vacant au sein du Syndicat Mixte à pourvoir.

En application, par renvois successifs, des articles L.5711-1 et L.5211-2 aux articles L.2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il précise que les Vice-présidents sont élus au scrutin secret, uninominal à trois tours et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le même Bureau de vote est conservé pour ce second scrutin. Il est composé du Président, de la secrétaire de séance et de deux assesseurs désignés par le Comité syndical : Serge Robin (CCB) et Bernard Broquaire (CCE).

Monsieur le Président demande aux élus de faire acte de candidature pour l'élection du poste de Vice-présidence vacant.

Les candidats au poste de Vice-présidence sont : Madame Murielle PICQ (CCB). Il n'y a pas d'autre candidat.

Les délégués du Comité Syndical procèdent à l'élection de la Vice-présidence, conformément aux dispositions et articles cités ci-dessus.

Résultats du scrutin

Premier tour :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) :	29
- Nombre de bulletins blancs :	0
- Nombre de bulletins nuls (art. L.66 du code électoral) :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	29
- Majorité absolue :	15

Résultats :

- Madame Murielle PICQ (CdC de Blaye) : 29 suffrages obtenus

Madame Murielle PICQ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente du Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire et a été immédiatement installée.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Pascale MOLBERT

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ SYNDICAL



Denis BALDÈS